MATRIE & Ne Come a ARRONDISSEMENT de Gatos MAIRIE de da qual ARRONDISSEMENT de Coulon Do thigh Ing Must . . . an mil hout cent douze, & luig heurs du La Du Veryt renfeltent an mil huit cent douze, à des heure du sinche. Acre DE NAISSANCE de Matie Theile My naid nte à la quid e \_ la grandhier \_ à that houre du matin le Jourdhier .. à un heure du Matial file de Mone bufftate aller de quan man no fratante et d- Noto Bount et de marquirto portal-Quelomb Ha été vérifié que l'enfant est du sexe Semmen. Sur la déclaration à moi faite par Le Dit year Regnere Sur la déclaration à moi faite par le / Jeun baptite Contomb Promier tomoin, Antonio fatural Beacher palue ages de la grant un Premier tempin, mathie fatial Blane my de heat augune Second rimoin , Jours hande reconston Ing. ago de quanto how Anklow Second tomoin, Gunt new harry and de Programati dent and Et ont, les déclarant et temoins, Lynes Et ont , les déclarans et témoins , lique Constate, suivant la loi, par moi Land burners Autas au jour and Constate, suivant la loi, par moi douis bernuro aubun adjoin maire delugues de remplissant les fonctions d'officier public ; et lecture du maire de la yarde remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins. fimon MAIRIE defa Goods . - ARRONDISSEMENT d & Cometon . -aune MAIRIE de la garie ARRONDISSEMENT de touten Na 27 N.º 20 Do fright fin mach \_ an mil huit gent douze, à der houre de matia Do feut arril an mil huit cent douze, à de heure du Jour ACTE DE NAISSANCE de Marie flote Sune ACTE DE NAISSANCE de Jean baptite Simon no a la gorie . le Plingt quaternant à la houre da mil ne à la marde. le gouse hui à vy houre du mation file de joseph garde et de morce dame et de l'hair quaulet vou évous Il a été vérifié que l'enfant est du sexe Jemmen Il a été vérifié que l'enfant est du sexe fuafuelm Sur la déclaration à moi faite par le Det elienne Lune Sur la déclaration à moi faite par le fe juleptre mou Premier tomoin, francoi Ventre Forten & mederne Tournalis Premier temoin, your battel Jum age Indaytous and Second temoin , Jean autoin Soleston Garnehou Second temoin, auguste haugus age de Penguante deux aur Pullivation they retwent to layout Et ont, la de man tenams, let lenours Sique Et ont, les déclarans et témoins, Lit he Livoir leque Constate, suivan la loi , par moi loui bumare auban augorint au Constatt, suivant la loi, par moi louis bernar aubaw autoint au remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du maire de la yard rempliesant les fonctions d'officier public; et lecture du présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins. présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins. B. unbango L. A. anbon 9 Stute mis? ( Part